



**Instruments  
internationaux relatifs  
aux droits de l'homme**

Distr.  
GÉNÉRALE

HRI/MC/2006/1  
23 mai 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Dix-huitième Réunion des présidents des organes  
créés en vertu d'instruments internationaux  
relatifs aux droits de l'homme  
Genève, 22 et 23 juin 2006

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORDRE DU JOUR  
PROVISOIRE ANNOTÉ**

**Note du Secrétaire général**

1. La dix-huitième Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme se tiendra les 22 et 23 juin 2006, conformément à la résolution 49/178 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994.
2. On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour provisoire annoté de la dix-huitième Réunion.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la Réunion et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Questions d'organisation.
4. Suite donnée aux recommandations de la dix-septième Réunion des présidents.
5. Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: une approche coordonnée de l'activité des organes conventionnels.
6. Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: rationalisation des obligations en matière de présentation de rapports.

7. Réunion commune des participants à la treizième Réunion des rapporteurs/représentants spéciaux, experts et présidents de groupes de travail chargés de l'application des procédures spéciales avec les présidents des organes conventionnels.
8. Consultations informelles avec les États.
9. Adoption du rapport et fixation des dates de la dix-neuvième Réunion des présidents.

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

### **Point 1. Ouverture de la Réunion et élection du Bureau**

La Réunion s'ouvrira à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson) le jeudi 22 juin 2006, à 10 heures. Elle élira un président et un vice-président.

### **Point 2. Adoption de l'ordre du jour**

La Réunion adoptera son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document.

### **Point 3. Questions d'organisation**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants examineront et adopteront un programme de travail.

### **Point 4. Suite donnée aux recommandations de la dix-septième Réunion des présidents**

Les présidents examineront la suite donnée aux recommandations issues de la dix-septième Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tenue en juin 2005. Un rapport du secrétariat sur l'application des recommandations de la quatrième Réunion intercomités et de la dix-septième Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (HRI/MC/2006/6), contenant des renseignements sur les mesures prises par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, la Division de la promotion de la femme et les organes conventionnels comme suite à ces recommandations, sera distribué aux participants.

### **Point 5. Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: une approche coordonnée de l'activité des organes conventionnels**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants examineront les méthodes de travail des organes conventionnels, en ce qui concerne notamment la coordination et les possibilités d'harmonisation. La Réunion sera saisie du document de réflexion sur la proposition de la Haut-Commissaire relative à la création d'un organe conventionnel permanent unifié (HRI/MC/2006/2). Elle sera également saisie d'un rapport du secrétariat sur les méthodes de travail des organes conventionnels relatives au processus de présentation de rapports par les États parties (HRI/MC/2006/4) et du document de travail de la réunion du Groupe de travail sur les réserves, tenue les 8 et 9 juin 2006 (HRI/MC/2006/5).

### **Point 6. Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: rationalisation des obligations en matière de présentation de rapports**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants discuteront du renforcement de l'appui aux organes conventionnels et de l'amélioration de leur efficacité, ainsi que de la rationalisation des procédures et obligations en matière de présentation des rapports aux organes conventionnels. La Réunion sera saisie de la version révisée d'un projet de directives harmonisées pour l'établissement des rapports, notamment de directives relatives à un document de base commun que le Groupe de travail technique, composé d'experts de chaque comité,

a établies à ses réunions des 8 et 9 décembre 2005 et du 15 au 17 février 2006 (HRI/MC/2006/3), et des observations de la cinquième Réunion intercomités sur le projet de directives.

**Point 7. Réunion commune des participants à la treizième Réunion des rapporteurs/représentants spéciaux, experts et présidents de groupes de travail chargés de l'application des procédures spéciales avec les présidents des organes conventionnels**

Les présidents rencontreront les rapporteurs/représentants spéciaux, experts et présidents de groupes de travail en marge de leur treizième Réunion. La discussion portera sur la réforme du système des Nations Unies, y compris des organes conventionnels.

**Point 8. Consultations informelles avec les États**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les présidents s'entreprendront avec des représentants d'États. Il est proposé que la discussion ait pour thème le renforcement de l'appui aux organes conventionnels du système des instruments relatifs aux droits de l'homme et l'amélioration de leur efficacité et, en particulier, la rationalisation des procédures de présentation de rapports et l'harmonisation des méthodes de travail entre les organes conventionnels (voir points 5 et 6 ci-dessus).

**Point 9. Adoption du rapport et fixation des dates de la dix-neuvième Réunion des présidents**

Les présidents adopteront un rapport sur leur Réunion, accompagné de conclusions et de recommandations, à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, conformément à la résolution 55/90 de l'Assemblée en date du 4 décembre 2000.

En outre, les présidents fixeront les dates de la dix-neuvième Réunion, qui aura lieu en 2007.

-----